

BAR-LE-DUC Urbanisme

Un nouveau gestionnaire pour le chauffage urbain de la Côte

À l'issue du renouvellement de la délégation de service public, la société Engie Énergie Services obtient l'exploitation du réseau de chaleur de la Côte Sainte-Catherine à partir du 1^{er} septembre 2019. Le tarif est fortement abaissé.

Et le gagnant est : Engie Énergie Services. Il s'agit du futur gestionnaire du réseau de chaleur de la Côte Sainte-Catherine. Le contrat d'exploitation débutera le 1^{er} septembre prochain, une fois que celui en cours se trouvera arrivé à échéance. Le dernier conseil municipal a entériné le choix fait par la commission de délégation de service public (DSP), qui a examiné les offres remises et auditionné les candidats.

■ Baisse de 45 % pour les abonnés

C'est l'aboutissement d'un processus complexe et long. La pertinence du réseau de chauffage urbain avait été confirmée par une étude de 2015. Celle-ci avait aussi recommandé de procéder à une remise à concurrence pour son exploitation. En février 2017, la ville avait lancé la consultation pour une nouvelle DSP.

Réduire les charges de chauffage constitue l'enjeu principal :



Le tarif du mégawattheure va passer de 125 € à 68,99 €, promet le futur délégataire du réseau de chaleur de la Côte. Photo ER/Jean-Noël PORTMANN

« C'est une attente forte des habitants de la Côte », reconnaît Martine Joly, maire de Bar-le-Duc. La pression est particulièrement forte chez les locataires des logements HLM, dans un secteur où la vacance demeure forte.

En passant d'un tarif de 125 € par mégawattheure (MWh) à 68,99 €, la baisse approche les 45

%. Ce sera une bonne nouvelle pour compenser l'augmentation du prix de l'électricité.

■ Les bons points du dossier d'Engie

Quatre sociétés avaient déposé une offre : Coriance, Dalkia, Engie et Idex, l'actuel délégataire. Si Engie présentait un coût de tra-

vau élevé - mais en phase avec un projet de reprise de réseau -, les points forts de son dossier apparaissent nettement plus importants. Il y avait notamment la mise en place d'une chaudière à bois, couvrant plus de 83 % des besoins et permettant l'économie de 93 633 tonnes de CO₂ par an.

Figurent également l'engagement à opérer des travaux durant les trois premières années, avec réhabilitation de la cheminée de la chaufferie et l'alimentation du réseau avec au moins 50 % d'énergie renouvelable dès le départ.

■ Une chaudière biomasse pour alimenter le réseau

Jean-Paul Lemoine, adjoint au maire a présenté une synthèse de l'opération aux conseillers municipaux, a évoqué un triple enjeu : tarifaire bien sûr, mais aussi « environnemental et de vision stratégique du réseau de chauffage ». Ces deux derniers points semblent avoir pénalisé Dalkia et Idex, pourtant concurrentiels sur le premier avec respectivement un MWh moyen de 66,395 € TTC et de moins de 65 €.

Mais la première entreprise ne prenait aucun engagement ambitieux sur le renouvellement du réseau, en particulier en début de DSP. La seconde ne le paraissait pas en matière d'énergie renouvelable, conservant un tarif trop dépendant à la volatilité du cours des énergies fossiles.

Alors que la construction d'une chaufferie biomasse avec chaudière à bois permettra d'atteindre un haut niveau de chaleur renouvelable, celle-ci atteindra les 50 % dès le démarrage de la nouvelle DSP, grâce à l'apport de bio-gaz.

F.-X. G.

LE CHIFFRE BAR-LE-DUC

20



La chaufferie de la Côte Sainte-Catherine. Photo ER/François-Xavier GRIMAUD

La durée de la nouvelle délégation de service public est fixée à 20 ans, à compter du 1^{er} septembre 2019, sans tacite reconduction possible.

Une société dédiée au réseau de chaleur sera créée

■ Une exploitation en toute transparence

Avec la délégation de service public, une société dédiée, dénommée Bar-le-Duc Énergies Environnement, va voir le jour, dont Engie Énergie Services restera l'actionnaire majoritaire. Elle « apportera toute la transparence sur l'exploitation du contrat de longue durée », considère Martine Joly, maire.

■ Le respect des recommandations

« Baisse des charges de chauffage, transparence et diminution de l'impact sur l'environnement sont ainsi des engagements tenus, respectueux aussi des recommandations faites par la

chambre régionale des comptes », mentionne la maire.

Dans son rapport au printemps 2016, la CRC avait critiqué le réseau de chaleur, surtout le prix payé par l'abonné, supérieur de 55 % à la moyenne nationale.

■ Deux abonnés principaux

Le réseau de chauffage urbain dépend beaucoup de deux abonnés : l'OPH de la Meuse (office HLM) et le centre hospitalier qui bénéficie d'un tarif préférentiel. Ils représentent plus de 70 % de la consommation. Si le périmètre est resté identique, la réalisation d'un schéma directeur d'ici 5 ans permettra d'identifier de potentiels nouveaux abonnés.

F.-X. G.



Les installations intérieures de l'actuelle chaufferie de la Côte Sainte-Catherine. Photo ER/DR

55A04 - V1